

**Mairie de SERILHAC
19190 SERILHAC**

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 09 MARS 2015

L'an deux mil quinze, le neuf mars à 20h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yohan LAVAL, Maire.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par courrier en date du 2 mars 2015

Nombre de Conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 8

Procurations : 1

Conseillers Présents : Yohan LAVAL, Gérard VERGNE, Claude GENESTE, Frédéric LORIEL, Sébastien LEFEBVRE, Karine TERROU, Elodie ROUGIER, Christiane VERLHAC BARRE

Conseillers Absents : Guy CHADELAUD, Maurice LAGIER,

Procurations : Delphine GADAUD a donné procuration à Yohan LAVAL

Secrétaire de séance : Elodie ROUGIER

Ordre du jour :

- ***Appel nominal***
- ***Désignation du secrétaire de séance***
- ***Approbation du compte rendu du conseil municipal du 13 février 2015***
- ***Adhésion CAUE***
- ***Aliénation chemin propriété « Quentin »***
- ***Achat bout de terrain à Lafarge (projet élargissement route communale)***
- ***Repas contrat d'avenir***
- ***Participation financière pour achat tableau numérique école de Le Pescher***
- ***Questions diverses***

DELIBERATION N°15/2015 : ADHESION CAUE 2015

Monsieur le Maire propose le renouvellement de l'adhésion au CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, le coût pour l'année 2015 s'élèverait à 80 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adhérer au CAUE
- d'autoriser Mr le Maire à signer les documents nécessaires à cette adhésion et à émettre le mandat correspondant.

DELIBERATION N° 16/2015 : ALIENATION CHEMIN ACCES PARCELLE E 59

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un courrier reçu de Mme Quentin demandant l'aliénation du chemin jouxtant sa propriété (parcelles E56 et E54) et permettant l'accès à la parcelle E59. Une recherche est en cours auprès des Hypothèques afin de retrouver éventuellement la servitude permettant l'accès à cette parcelle.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents plus une procuration :

- accepte cette aliénation sous réserve de trouver un accès pour la parcelle E59 et autorise, Mr le Maire à mettre en place une enquête publique.
- Dit que les indemnités du Commissaire enquêteur sont à la charge de la Commune, les frais d'arpentage et les frais d'actes sont à la charge du propriétaire

DELIBERATION N° 17/2015: ACHAT MORCEAU DE TERRAIN A LAFARGE

Monsieur le Maire propose que soit acheté un morceau de la parcelle B107 dans le village de Lafarge, afin d'élargir la voie communale.

Cette parcelle appartient à Mr Verdier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'accepter cet achat et autorise Mr le Maire à faire toutes les démarches nécessaires et signer tout documents s'y référant.
-
-

DELIBERATION N° 18/2015 : REPAS DU CONTRAT D'AVENIR / MLLE SEILLER ESTELLE

Monsieur le Maire propose que la Commune prenne en charge l'intégralité des repas de Mlle Estelle SEILLER.

C'est elle qui est en charge de la préparation des repas pour la cantine scolaire.

Cette délibération prend effet à compter du 5 janvier 2015.

Le remboursement des repas déjà facturés va être réalisé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents plus une procuration, décide :

- d'accepter cette proposition et autorise Mr le Maire à établir les remboursements nécessaires.

DELIBERATION N° 19/2015 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE SERILHAC POUR ACHAT TABLEAU NUMERIQUE DE L'ECOLE DE LE PESCHER

Monsieur le Maire propose que la Commune de Sérilhac participe au financement de l'achat d'un tableau numérique par la commune de Le Pescher pour son école, à hauteur de 258 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'accepter cette participation pour un montant de 258€
- d'autoriser Mr le Maire à signer les documents nécessaires à cette adhésion et à émettre le mandat correspondant.

QUESTIONS DIVERSES

- Organisation du bureau de vote pour le dimanche 22 mars 2015
- **Président** : Mr Claude GENESTE
- **Secrétaire** : Mr Sébastien LEFEBRE
- **Asseseurs** : -**titulaires** : Christiane VERLHAC-BARRE et Gérard VERGNE
- **remplaçants** : Frédéric LORIEL et Karine TERROU